Image not found or type unknown

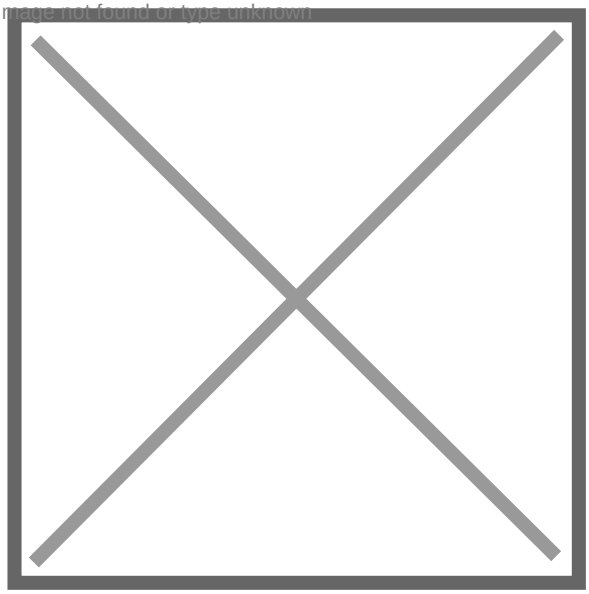

Accident moto contre voiture autoroute

Par **thomasstephane**, le **12/04/2015** à **14:00**

Bonjour,

Le 09/04 j'ai été victime d'un accident avec une voiture sur l'autoroute qui a changée de voie brusquement pour freiner brusquement sur ma voie, je suis alors rentrer dans son véhicule par l'arrière.
Celui-ci est parti en délit de fuite à la suite de cela.
Ma moto est HS avec 5000 euros de réparations pour un prix neuf de 5000 euros.

J'ai deux témoins qui le mettent en tord, la police et les pompiers sont intervenus.
Je sors avec une petite entorse au poignet
Etant assuré au tiers, est-ce que je peux prétendre à des indémnisations ?

J'ai vue qu'il existait un fond de garantie mais les clauses sont les suivantes
"attention, vous ne pourrez obtenir une indemnisation de vos dommages matériels que si, dans l’accident, vous ou une autre personne avez subi une hospitalisation de plus de 7 jours suivie d’une incapacité temporaire totale égale ou supérieure à un mois ou d’un déficit fonctionnel définitif d’au moins 10 %, ou si une personne est décédée."

Si je ne peux pas prétendre à des indémnisation, il ne faut pas que je déclare l'accident à part prendre des malus inutile ?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **12/04/2015** à **14:51**

[citation]j'ai été victime d'un accident avec une voiture sur l'autoroute qui a changée de voie brusquement pour freiner brusquement sur ma voie, je suis alors rentrer dans son véhicule par l'arrière. [/citation]
Bonjour,
Il semble, malheureusement, à la lecture de ceci que vous soyez, de toute façon, tenu responsable de l'accident.

Par **thomasstephane**, le **12/04/2015** à **15:35**

Pourquoi suis-je en tord ? Alors que c'est lui qui a effectué une manoeuvre dangereuse ?

Par **Lag0**, le **12/04/2015** à **18:04**

Si j'ai bien compris votre description des faits, la voiture a déjà changé de file pour venir se placer devant vous, et ensuite vous l'avez percutée lors d'un freinage.
Lorsque la voiture s'est insérée devant vous, vous deviez réduire votre vitesse pour conserver les distances de sécurité. Lorsqu'elle a freiné, cette distance de sécurité devait vous permettre de réagir et de freiner à votre tour (on dit rester maitre de votre véhicule).

Par **thomasstephane**, le **12/04/2015** à **20:22**

Alors en faite, j'ai du me tromper dans la description.
Il y avait 3 voies, j'étais sur la voie de gauche et lui sur la voie du milieu.
Il s'est déporté sur moi sans me voir alors j'ai freiné pour pas qu'il me touche, puis il était alors devant moi et à freiner d'un coup sec juste après s'être insérer.
Je l'ai alors donc foncer dedans et il est parti.

Il n'y a pas un changement de file dangereux ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés